

Autorisation parentale Ateliers

Je, soussigné,

Mère/ père/ responsable légal (biffer mention inutile)

De l'enfant

Inscrit à l'Ecole de Cirque de Gembloux, saison 2023-2024

O autorise mon fils/fille à quitter seul-e l'Ecole de Cirque à l'issue de son atelier, qui se déroule

Le..... Deà

O autorise les parents de à le reprendre à l'issue de l'atelier et le raccompagner à la maison.

Nous déconseillons fortement le fait d'autoriser un enfant de moins de 12 ans à attendre le long de la chaussée l'arrivée d'un parent. Nous nous permettrons le cas échéant de le ramener au sein de l'accueil de l'Ecole de Cirque.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des heures d'ateliers.

Merci de respecter le quart d'heure de battement entre les ateliers. Ce sont des moments de pause pour les animateurs.

Nous nous permettrons de vous contacter en cas de dépassement d'horaire ou d'arrivée tardive systématique.

Il n'y a pas de surveillance de vos enfants les jours où ceux-ci viennent dans nos locaux sans être inscrit à un atelier. Ils ne sont évidemment pas sous notre responsabilité.

Signature